

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Bimbo Day care Inc.	Numéro de permis 910000	Date d'inspection Le 03 mars 2022	
Nom de l'établissement Garderie Bimbo Daycare Inc.		Numéro de téléphone (506) 548-8069	
Adresse 644 University Dr Bathurst NB E2A 2W6			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Vanessa Giberson		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : b) les éducateurs doivent avoir réussi le cours d'Introduction en éducation à la petite enfance ou être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance.	11(b)	29 juil. 2022	
Commentaires :			
21 Les activités quotidiennes de l'établissement agréé sont délibérément planifiées et documentées et elles répondent aux aptitudes, aux besoins et aux intérêts de chaque enfant et comprennent : c) des occasions : (iv) d'explorer les arts et les sciences.	21(c)(iv)	19 nov. 2021	20 déc. 2021
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (i) le nom, adresse, date de naissance et numéro d'assurance-maladie de l'enfant,	24(1)(b)(i)	10 nov. 2021	20 déc. 2021
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (iii) la description de ses fonctions et de ses responsabilités.	24(1)(c)(iii)	10 nov. 2021	20 déc. 2021
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (iv) une déclaration indiquant qu'il a lu et compris les obligations que lui imposent la Loi et le présent règlement.	24(1)(c)(iv)	10 nov. 2021	20 déc. 2021
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
31(4) L'exploitant veille à ce que l'aire de jeu extérieure de l'établissement agréé : a) soit pourvue d'une zone ombragée représentant au moins 10 % de sa superficie. Commentaires :	31(4)(a)	30 juin 2022	
33(2) L'équipement fixe de l'aire de jeu extérieure est entouré d'une surface protectrice et est installé selon les instructions du fabricant. Commentaires :	33(2)	30 juin 2022	
41(1) L'établissement agréé dans lequel sont fournis des services à des enfants portant la couche est pourvu d'une surface solide : b) couverte d'une enveloppe étanche. Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	41(1)(b)	10 nov. 2021	20 déc. 2021

Commentaires généraux
Suivi d'inspection fait par téléphone. Un plan a été mis en place pour ajouter de l'ombrage dans le parc des bébés et des enfants de 2 ans pour le printemps 2022. L'équipement fixe (deux glissades grises) n'est pas entouré d'une surface protectrice de la profondeur appropriée (30cm). La directrice m'avise que les structures ne seront pas utilisées avant que de la surface de protection soit ajoutée au printemps 2022. La garderie est en attente de l'inspection de la santé publique. La garderie rencontre les exigences sur la loi et les services de la petite enfance, le permis est recommandé pour une autre année.

original signé par
Vanessa Giberson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 21 décembre 2021

Date

original signé par
Lisa Cyr

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 21 décembre 2021

Date